

**RAPPORT ANNUEL 2008**  
du  
**COMITÉ D'EXAMEN DU PROGRAMME DE DÉFENSE BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE**

novembre 2008

**TABLE DES MATIÈRES**

Sommaire .....	1
Introduction .....	1
Activités du Comité en 2008 .....	2
Analyse .....	3
Conclusions .....	5
Recommandations .....	5
Annexes	
<b>A:</b> Application des recommandations du rapport Barton	
<b>B:</b> Application des recommandations du rapport du CEPDBC	
<b>C:</b> Acronymes et abréviations	

**SOMMAIRE**

Ce rapport présente les activités du CEPDBC en 2008. Des annexes décrivent l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées dans le rapport Barton de 1988 et la suite donnée aux recommandations faites par le Comité au cours des années précédentes. À la suite de discussions sur certaines observations concernant la vérification publique du mandat du Comité, certaines visites effectuées au Centre de recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) de Valcartier et au 5<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada de la BFC Valcartier, et la Convention sur les armes chimiques (CAC), le CEPDBC formule quatre recommandations.

---

**INTRODUCTION**

Le gouvernement du Canada a pour politique de préconiser la signature de traités, à la fois globaux, vérifiables et de portée mondiale, visant l'interdiction complète des armes biologiques et chimiques. Malgré cela, la menace d'utilisation de telles armes persiste. Le Canada doit donc faire en sorte que les membres des Forces canadiennes (FC) soient adéquatement entraînés et équipés pour se protéger en cas d'exposition à des agents chimiques et biologiques. Ces mesures de protection doivent être prises dans le cadre de déploiements à l'étranger et, comme le Canada n'est pas à l'abri d'actes terroristes, elles sont également essentielles dans les interventions militaires en cas d'urgence nationale.

Les Canadiens sont en droit d'attendre du

gouvernement du Canada qu'il respecte pleinement en tout temps sa politique énonçant que le pays ne doit maintenir que des moyens de défense contre les agents biologiques et chimiques et que les activités connexes de recherche, de développement et d'entraînement ne présentent aucun danger pour la sécurité publique ou l'environnement.

C'est à cette fin que le ministre de la Défense nationale a créé en mai 1990 le Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique (CEPDBC). Le Comité est chargé d'examiner chaque année les activités de recherche, de développement et d'entraînement du ministère de la Défense nationale (MDN) dans le domaine de la défense biologique et chimique (DBC) pour s'assurer qu'elles ont un caractère défensif et qu'elles sont menées de façon professionnelle, sans menacer la sécurité

publique ou l'environnement.

Le CEPDBC est normalement constitué d'un président et d'au moins deux membres représentant des disciplines associées à la DBC, telles la chimie, la microbiologie et la toxicologie. Le sous-ministre (SM) de la Défense nationale et le Chef d'état-major de la Défense (CEMD) nomment le président parmi les membres du Comité pour un mandat d'une durée de cinq ans. Des sociétés savantes canadiennes du domaine scientifique recommandent des candidats pour siéger au Comité, et les membres sont choisis par le président. Le Comité est actuellement composé des personnes suivantes :

Président	M. Kenneth L. Roy Professeur émérite Université de l'Alberta (microbiologie)
Membre	M. Pierre G. Potvin Professeur Université York (chimie)
Membre	M. Sheldon H. Roth Professeur Université de Calgary (toxicologie et pharmacologie)

Des rapports annuels sont présentés depuis 1990. Tous ont été rendus publics et sont affichés sur le site Web du CEPDBC (<http://www.bcdrc-cepdbc.forces.gc.ca/ar-ra/index-fra.asp>). On trouve dans les rapports de nombreux acronymes et abréviations militaires et gouvernementaux. Ils sont utilisés uniquement après que les termes auxquels ils correspondent ont été énoncés en entier au moins une fois. Néanmoins, afin de faciliter la lecture des rapports, l'annexe C rassemble ces abréviations.

## ACTIVITÉS DU COMITÉ EN 2008

Au cours de l'année 2008, le Comité a procédé à ses visites annuelles à des établissements du MDN participant au programme de DBC. Il s'agissait, entre autres, des établissements suivants :

- le Quartier général de la Défense nationale (QGDN), où les organismes suivants ont participé à des réunions ou présenté des exposés :
  - le Centre ministériel de R & D pour la défense Canada (RDDC), dont des réunions avec le Sous-ministre adjoint (Science et technologie), le directeur des performances humaines, plusieurs membres de son personnel;
  - Centre des sciences pour la sécurité de RDDC, y compris des séances d'information données par le directeur général adjoint/directeur de l'Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire (IRTC), un programme du gouvernement fédéral dirigé par RDDC;
  - La Direction – Politique de contrôle des armements et de la prolifération (D Pol Cap), y compris une séance d'information portant sur la Convention sur les armes chimiques (CAC) et la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CABT) ainsi que la participation du Canada à ces dernières;
  - le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC)/Directeur – Opérations (Services de santé)/Médecine opérationnelle;
  - La Direction – Gestion de l'équipement de soutien au combat (D Gest EAC); particulièrement le D Gest EAC 5 qui gère les projets chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN);
  - La Direction – Production des capacités de la Force interarmées (DPCFI); particulièrement le DPCFI 5 : exigences et projets CBRN.
- Le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada, situé à la BFC Valcartier (Québec), se verra donner un exposé sur la formation et l'équipement CBRN de la brigade;
- RDDC Suffield (Alberta), dont des exposés sur les responsabilités, les ressources et les activités du centre de recherches et du programme DBC. Le Comité a aussi été renseigné sur l'état du Centre

de technologie antiterroriste (CTA) de Suffield et a été informé au sujet de certains projets de l'IRTC auxquels Suffield participe. Il a visité quelques installations et a rencontré des scientifiques de plusieurs groupes de. Le personnel qui souhaitait discuter de leurs préoccupations avec le Comité, individuellement ou en groupe, a eu le loisir de le faire. Lors de son passage à RDDC Suffield, le Comité a rencontré le directeur général, le sous-directeur général, le chef du CTA, le chef intérimaire du programme de DBC et d'autres membres de la haute direction. Il s'est entretenu avec l'officier de la sécurité générale et l'officier de la sécurité environnementale; et

- RDDC Valcartier, y compris des exposés sur la détection à distance des menaces chimiques et biologiques.

En outre :

- En juin, M. Roy a assisté au Symposium d'été sur la science et la technologie pour la sécurité publique 2008 qui a eu lieu à Edmonton;
- En février, M. Potvin a assisté à un cours DNBC pour les officiers supérieurs à l'EDNBCFC de la BFC Borden en Ontario; et
- En novembre, M. Roy et M. Roth ont pris part à l'atelier sur la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) qui a eu lieu à Kingston, en Ontario.

Le Comité a examiné le programme de recherche et développement (R & D) de 2008 du MDN en matière de DBC et l'a jugé conforme à la politique actuelle du gouvernement du Canada. On a examiné des contrats actuels en recherche et développement ainsi que des listes de publications. La document de responsabilisation de RDDC a lui aussi été passé au crible.

Pour se faire une meilleure idée des inquiétudes des Canadiens au sujet des activités de DBC du Canada, le Comité invite les groupes de citoyens préoccupés à venir lui en parler. Quiconque souhaite

lui présenter des observations doit s'adresser à l'administrateur du Comité (les coordonnées de la personne-ressource se trouvent dans la section Introduction du site Web).

Par le passé, des représentants de groupes de citoyens préoccupés et de médias ont formulé des inquiétudes au sujet du programme de DBC du MDN lors de rencontres avec les membres du Comité qui leur ont alors fourni les explications requises. Ces commentaires ont été repris dans les rapports annuels du CEPDBC jusqu'en 2001 (il est possible de consulter le rapport de 2001 et ceux des années antérieures sur le site Web). On trouvera dans ces rapports des explications sur les différences qu'il y a entre la recherche sur la DBC à caractère offensif et défensif ainsi que des précisions sur la façon d'obtenir des renseignements du MDN à propos de la DBC.

## **ANALYSE**

Le CEPDBC souhaite remercier tous les organismes qu'il a visités en 2008. Comme à l'habitude, le Comité a été cordialement accueilli dans tous les établissements visités et a pu prendre part à des discussions ouvertes et honnêtes.

Les visites du CEPDBC en 2008 aux établissements de la Défense ont eu lieu en même temps que l'examen périodique du mandat du Comité par le ministère de la Défense nationale. Cet examen périodique a été suivi d'une vérification par le Chef – Service d'examen du QGDN. L'objectif de ce processus d'examen était de déterminer si le CEPDBC devait continuer ses opérations après la fin de son mandat actuel prévue pour le 31 mars 2010. Au cours des réunions de cette année et des examens subséquents, bon nombre de discussions ont porté sur l'avenir du CEPDBC. Des préoccupations ont été soulevées à maintes reprises selon lesquelles le CEPDBC devenait un défenseur des intérêts du programme DBC du MDN et de RDDC. Le Comité est en désaccord avec ces évaluations. Les membres du CEPDBC sont des professeurs d'université, tous respectés dans leur domaine. Lorsqu'ils se joignent au Comité, ils ont une connaissance limitée du MDN ou du programme DBC.

Ils ont pu avoir, durant leurs premiers mois au sein du Comité, une idée préconçue selon laquelle les activités scientifiques menées dans les établissements du MDN pouvaient ne pas être comparables à la recherche effectuée dans des laboratoires universitaires. Les observations qu'ils ont faites pendant leur visite étaient néanmoins impartiales. Leur impression sur les sciences de la défense a changé après qu'ils ont visité les établissements de recherche. En général, ils ont été impressionnés par ce qu'ils ont observé.

Les membres du CEPDBC sont conscients de leur rôle en tant que représentants du public et prennent leur mandat au sérieux afin de s'assurer que le programme DBC au Canada a un caractère entièrement défensif et qu'il ne menace pas la sécurité publique. Les réactions au cours des visites sont en général favorables, et les membres du Comité ont été impressionnés par les recherches scientifiques menées dans ces établissements. Les compliments à l'égard du programme sont plutôt absents du rapport annuel du Comité; le temps de certaines actions revendicatrices est peut-être venu. Certains exemples de travaux ayant impressionné le CEPDBC figurent ci-après.

Cette année, les membres du Comité ont visité pour la première fois RDDC Valcartier, où l'on effectue de la recherche sur la détection à distance et l'identification de menaces chimiques et biologiques, à l'aide de dispositifs optiques et de détecteurs de précision à longueurs d'onde multiples, de concert avec des recherches semblables afin de pouvoir détecter les composés toxiques et les explosifs IED. Le Comité a été impressionné par ces recherches de pointe.

Chaque année, les membres du Comité ont visité RDDC Suffield et ont remarqué que certaines idées ont été développées et, grâce à la recherche expérimentale, ont donné lieu à la fabrication de matériel utilisé sur le terrain. Prenons par exemple la lotion réactive de contamination cutanée, un décontaminant liquide qui favorise les chances de survie des soldats exposés à un environnement

biologique ou chimique. RDDC procède actuellement à des expériences de refroidissement cutané dans le but de réduire davantage les effets des agents contaminants comme le gaz moutarde. Suffield met actuellement à l'essai de nouveaux matériaux pour les uniformes de combat ordinaires afin de les rendre résistants aux menaces biologiques ou chimiques et travaille également à l'élaboration de contre-mesures médicales pour l'exposition à des agents biologiques typiques et à des antidotes servant à contrer l'empoisonnement par agent neurotoxique. Ces solutions sont souvent administrées par inoculation; cependant un inhalateur conçu pour combattre efficacement des maladies comme la peste ou la maladie du charbon est en cours de conception.

Le rôle de RDDC consiste également à protéger le public des menaces chimiques et biologiques. Le Centre des sciences pour la sécurité de RDDC collabore actuellement avec 20 autres ministères afin d'élaborer les moyens et les procédures qui permettront de protéger le public d'une attaque biologique ou chimique planifiée ou d'un accident industriel donnant lieu à un danger biologique ou chimique.

De plus amples renseignements sur le travail de RDDC se trouvent sur son site Web à l'adresse <http://www.drddc-rddc.gc.ca>. Des liens vers les établissements de Valcartier et de Suffield y sont également inclus.

Le CEPDBC a rendu visite pour la toute première fois au 5<sup>e</sup> Groupe-brigade, une formation francophone de l'Armée de terre. Les membres du Comité ont réalisé que les Forces canadiennes ne peuvent déployer beaucoup d'efforts à la DBC lorsqu'elles participent à un combat ni biologique ni chimique en Afghanistan. Toutefois, le CEPDBC a été impressionné par le niveau d'expertise en DBC au sein du groupe-brigade. On a indiqué au Comité que le manque d'instructeurs bilingues à l'EDNBCFC fait en sorte qu'il est plus difficile pour les unités et les formations francophones de maintenir suffisamment de gens formés dans le domaine CBRN. De plus, il y a moins de cours offerts aux francophones qu'aux

anglophones. Les membres du Comité sont au courant d'un problème récurrent à l'école, c'est-à-dire le retrait des candidats qui assistent au cours afin de les affecter à des tâches plus prioritaires. Les cours sont parfois annulés peu de temps avant d'être offerts ou sont donnés parfois à un nombre de candidats inférieur à la normale. Les militaires de Valcartier ont vraisemblablement raison lorsqu'ils critiquent le fait que les soldats francophones sont défavorisés étant donné le nombre de cours qu'on leur offre.

La Convention sur les armes chimiques (CAC) est un traité de désarmement qui interdit l'utilisation, la mise au point, la production, l'acquisition, le stockage et le transfert d'armes chimiques. Cette convention se trouve en ligne, à l'adresse [www.opcw.org/chemical-weapons-convention/](http://www.opcw.org/chemical-weapons-convention/). La Convention a été ratifiée par le Canada en 1995 et est entrée en vigueur en 1997. Jusqu'ici, 184 états l'ont entérinée. Lors de la deuxième conférence d'examen de la Convention, qui s'est tenue à La Haye en avril 2008, l'efficacité de la CAC a été mise en doute. La Convention empêche la prolifération d'armes chimiques en limitant partiellement le commerce des produits chimiques qui peuvent être utilisés dans la fabrication de ces armes. Malheureusement, il s'agit souvent de produits chimiques à usage multiple, essentiels au développement industriel. Un groupe de 118 pays non alignés ainsi que la Chine s'opposent aux conditions actuelles stipulées dans la CAC qui ne leur permettent pas de faire l'acquisition du matériel chimique et des connaissances essentiels à leur émergence en tant que nation développée. À la conférence d'examen, les représentants du Canada ont collaboré à la rédaction d'un accord de dernière minute qui a pu faire que la réunion soit un succès mitigé. Le problème est toujours présent et menace par le fait même la pérennité de la CAC qui s'est révélée jusqu'à maintenant un exemple parfait de la façon dont la coopération internationale peut mener à un contrôle efficace des armements.

## CONCLUSIONS

La vérification du mandat du CEPDBC qui consiste à examiner chaque année le programme de défense

biologique et chimique du MDN a mené à d'importantes discussions parmi les membres du Comité quant aux réalisations du Comité et à l'impartialité de son évaluation du programme DBC. Au cours des 19 dernières années, les recommandations du CEPDBC ont contribué de manière appréciable à l'exécution du programme DBC du MDN. Les membres du Comité ont été impressionnés des progrès scientifiques qu'ils ont observés à RDDC et n'ont remarqué aucune violation de l'engagement du Canada à effectuer de la recherche dans les domaines biologiques et chimiques strictement défensifs. Le compte rendu factuel de ces constatations ne démontre aucun parti pris à l'endroit du MDN.

Les recherches effectuées en matière de DBC à RDDC Valcartier et à RDDC Suffield sont complémentaires. Ainsi, le programme apporte une contribution exceptionnelle à la DBC.

Le Comité est convaincu que le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade maintient un niveau de connaissance sur la DBC qui permettra l'instruction à ce sujet au besoin. L'absence perçue d'occasions de former des étudiants francophones à l'EDNBCFC devrait être résolue.

Il est essentiel que la CAC continue d'être en vigueur afin d'empêcher la prolifération des armes chimiques.

## RECOMMANDATIONS

On recommande que le CEPDBC poursuive ses activités après 2010, afin de continuer à surveiller le programme DBC, d'offrir un point de vue de l'extérieur et de faire des commentaires et des suggestions sur le programme.

On recommande que les travaux de recherche à RDDC Suffield et à RDDC Valcartier soient coordonnés de près et que les scientifiques concernés aient l'occasion d'étudier activement les travaux réalisés dans les autres établissements.

On recommande que l'École de défense nucléaire,

biologique et chimique des Forces canadiennes (EDNBCFC) envisage l'envoi périodique d'une équipe d'instruction d'expression française à la BFC Valcartier pour y donner des cours.

On recommande que le MDN continue de soutenir et d'encourager le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) quant au maintien de l'efficacité de la CAC.

---